



CSE, LICENCIEMENT, DIRECTION...

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA CGT REMERCE LES 22 COLLÈGUES QUI ONT VOTÉ POUR LES 2 CANDIDATS AUX ÉLECTIONS CSE

Votre vote va permettre à la CGT d'agir au sein de notre entreprise.

Cette victoire, nous la devons :

- à vos 22 votes
- aux camarades qui ont accompagné la représentante de notre section syndicale tout au début de notre activité chez Ondulys pour le tractage devant l'usine
- aux 24 tracts et 8 communiqués diffusés en 2 ans
- aux victoires obtenues au sein de l'entreprise grâce à l'intervention de la DREAL et de la DIRECCTE
- aux soutiens de l'ensemble des camarades qui ont fait le déplacement pour manifester devant l'usine les 11 septembre, 12 décembre et 20 décembre
- aux soutiens des camarades en général
- à la fédération Filpac, l'UD de l'Aisne et à l'UL de Saint-Quentin

Nous n'oublions pas le licenciement de nos 3 collègues. Nous le regrettons profondément. Leur investissement et leur courage font grandement partie des éléments ayant participé à l'implantation du syndicat.

Cette victoire nous la devons au travail de militants accompli pendant ces 2 années et à nos convictions.

La lutte pour implanter la CGT chez Ondulys a été rude.

La lutte chez Ondulys n'est pas terminée. ça n'est qu'un début.

Cette victoire est aussi un pied de nez à tous les discours fatalistes et pessimistes qu'on entend ici et ailleurs.

Nous ne devons ni attendre le réveil des foules, ni passer plus de temps à déplorer la résignation des travailleurs. **C'est à nous, syndicalistes**, encore un peu protégés par la loi, **d'éveiller les travailleurs, de leur faire comprendre que nos intérêts sont opposés à ceux du patronat, qu'il n'existe pas de juste équilibre, que tout n'est que question de lutte de classes**, que ce qu'ils nous prennent, ils le font grâce à notre désorganisation, que **la solidarité entre les travailleurs nous fera leur arracher ce que nous ne pouvons même pas imaginer.**

La CGT Ondulys continuera de vous tenir informer et de revendiquer pour nos droits des travailleurs, pour nos salaires, pour nos conditions de travail et de vie.

Soyez assurés que si c'était à refaire, nous le referions tout pareil. C'est en revendiquant, en menant la lutte de classes que nous gardons notre intégrité et notre dignité.

Vive la CGT.

PRIME MACRON

ENCORE 3 JOURS POUR PRENDRE UNE BONNE DÉCISION

La CGT interpelle Eric Gheysens. Il est encore temps. Vous avez **jusqu'au 31 janvier** pour prendre la décision de verser à l'ensemble des salariés de notre entreprise la prime Macron. **Investir c'est bien. Il faut aussi savoir investir sur nos salaires !** Sans notre force de travail l'entreprise n'est rien. Nous produisons la richesse et, dans l'attente des NAO, nous méritons d'obtenir cette fameuse prime Macron. Le CICE 2017 vous a rapporté 279000€. **Vous pourriez verser aux 171 salariés de l'entreprise la prime Macron à hauteur de 1000€.** Il resterait encore 66907€ pour Pierre Macharis et ses acolytes !

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ, MACRON ET LE MEDEF ...

ET LES EMPLOIS ?
VOUS ALLEZ EN CRÉER ?



Miss LiLou

L'INSPECTION DU TRAVAIL REJETTE LA DEMANDE DE LICENCIEMENT

1er décembre : réception par Alice de la convocation à un entretien en vue du licenciement pour un motif fallacieux

12 décembre : entretien préalable

20 décembre : Le CE sortant suit à l'unanimité le patron dans sa volonté de la licencier

14 janvier : rencontre d'Alice avec Mme Brasselet, Inspectrice du travail pour l'enquête contradictoire. Réponse au plus tard le 26 février

26 janvier : L'inspection du travail rejette la demande de licenciement pour vice de forme

La demande est incomplète et mal formulée... Un comble pour un employeur qui licencie les adhérents CGT pour «insuffisance professionnelle».



ÉLUS CSE QUELS DROITS ? QUELS MOYENS ?

Missions et compétences :

La délégation du personnel au CSE a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Elle contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Les membres de la délégation du personnel du CSE peuvent saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Réunions :

Le nombre de réunions du CSE est fixé par accord collectif, sans pouvoir être inférieur à 6 par an. En l'absence d'accord, le CSE se réunit au moins 1 fois tous les 2 mois dans les entreprises de moins de 300 salariés. Les réunions du CSE rassemblent l'employeur ou son représentant et les membres de la délégation du personnel, ou à défaut leurs suppléants. Les résolutions du CSE sont prises à la majorité des membres présents. Les délibérations du CSE sont consignées dans un procès-verbal établi par le secrétaire du comité. L'employeur met à la disposition des membres de la délégation du personnel du CSE le local nécessaire pour leur permettre d'accomplir leur mission et, notamment, de se réunir.

Heures de délégation :

Les salariés membres du CSE bénéficient de crédit d'heures. Le nombre d'heures de délégation dans notre entreprise est de **21h par mois pour chaque membre, à se répartir entre titulaire et suppléant. Le temps passé en réunion du CSE est rémunéré comme du temps de travail. Il n'est pas déduit de ces heures de délégation.**

AU SUIVANT ... COMME DISAIT LE GRAND CHANTEUR BELGE, JACQUES BREL

Lors de la remise de médaille ce lundi 28 janvier, la CGT a relevé qu'**Eric Gheysens a occulté une information majeure pour notre entreprise.**

Pierre Macharis nous a fait part ce jeudi 25/01/2019 par email du **départ de Damien Bridoux notre directeur général.** Il a écrit : « Le groupe Ondulys évolue et définit de nouvelles orientations pour préparer l'avenir ». La CGT souhaite la bienvenue à Wim Messiaen en tant que Directeur d'Ondulys dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Ces nouvelles orientations effraient-elles notre directeur de site au point qu'il omette de nous en faire part ? Y aurait-il des attributions de responsabilités au sein du groupe Ondulys qui le dérangerait ? Comme celle de la direction des sites de transformation ? ou celle de la direction commerciale ?

LA CFDT ASSIGNE LA CGT AU TRIBUNAL

Aux dernières élections professionnelles, en janvier 2014, la CFDT était seule à se présenter. Visiblement, cette dernière n'apprécie pas de voir arriver d'autres syndicats dans l'entreprise. Pourtant toujours majoritaire après les élections CSE, la CFDT conteste l'élection de notre déléguée syndicale et assigne la CGT au tribunal pour la faire annuler.

Le motif invoqué est une règle de parité impliquant qu'Alice aurait dû figurer en n°2 sur la liste et non en 1ère position. Nos 2 candidats ont été élus, cela ne change rien. Mais la CFDT, prête à toutes les mesquineries pour aider le patron à affaiblir la CGT, ne l'entend pas de cette oreille et compte bien profiter de l'aubaine pour grappiller quelques heures de délégation à la CGT. La CFDT tente de jouer sur un vice de forme pour s'approprier des sièges que les salariés ne lui ont pas attribué par leurs votes.

L'affaire passera devant le tribunal d'instance de Saint-Quentin ce mercredi 30 janvier. Nous comptons bien ne pas nous laisser faire. Nous vous informerons des suites et de la décision de la justice.

En attendant, la direction se frotte les mains.

Face aux mesures illégales de la direction sur les conditions de sécurité ou d'hygiène, ou encore sur les heures volées, la CFDT n'a jamais attaqué la direction. Pour une broutille, elle assigne la CGT. Encore une fois, ils ont choisi leur camp.

Ça pourrait passer pour un manque de fair-play s'il s'agissait d'une activité de loisirs. Il s'agit bien là d'un manque de conscience syndicale de lutte des classes. **Etre syndicaliste, c'est défendre les droits des travailleurs face au patron exploitant** et non taper sur les collègues pour des histoires d'heures syndicales ou de petit pouvoir.

Pour se donner plus de moyens pour qu'aboutissent ces revendications :

REJOIGNEZ LA CGT !